
un autre projet est possible

collectif-cptg.org



Communiqué de presse du jeudi 16 octobre 2025

Triangle de Gonesse : le préfet décide de ... maintenir la cité scolaire sur un site exposé au bruit des avions et à la pollution aérienne.

Plus de 100 hectares de terres agricoles de grande qualité seraient sacrifiés

En signant le 30 septembre 2025 l'arrêté de création d'une nouvelle Z.A.C. de 122 hectares sur le Triangle de Gonesse, le préfet du Val d'Oise passe outre la réserve émise par la commissaire-enquêtrice qui préconisait dans son rapport d'août 2025 de *« ne pas retenir le projet d'implantation de la Cité scolaire à vocation internationale dans le périmètre de la Z.A.C. du Triangle de Gonesse »*, en raison de sa proximité avec les aéroports de Roissy-Charles de Gaulle et du Bourget.

Le projet de Cité scolaire, ainsi maintenu en zone C du Plan d'Exposition au Bruit (où toute nouvelle construction à usage d'habitation est interdite), exposerait quotidiennement 2300 élèves ainsi que les enseignants et les agents de l'Éducation nationale à des niveaux de pollution sonore unanimement jugés comme néfastes pour la santé.

Dans son arrêté, le préfet bafoue également le principe de séparation du politique et du juridique : il cite un courrier adressé au président du Tribunal administratif, en date du 14 août 2025, *« demandant le retrait de la réserve formulée par la commissaire-enquêtrice relative à la suppression de la Cité scolaire à vocation internationale et des autres équipements publics prévus au sein de la ZAC »*.

Dans son entêtement, le préfet du Val d'Oise est soutenu par de nombreux élus du département.

Que ce soit au cours de votes au Conseil de l'agglomération, ou au Conseil départemental, le site controversé de la cité scolaire est, soit passé sous silence, soit renvoyé par le maire de Gonesse à la responsabilité du gouvernement.

Ainsi, en ne demandant pas au préfet de tenir compte de l'avis de la commissaire-enquêtrice pour rechercher un autre site plus favorable - comme celui de la friche hospitalière de Villiers-le-Bel, situé dans une zone à proximité des habitants-, les élus locaux font courir le risque que la Cité scolaire internationale soit purement et simplement abandonnée. Quatre années ont été perdues depuis l'annonce du projet en 2021: en choisissant un site aberrant, les élus locaux oublient l'intérêt des jeunes de leur département.

Un espace agricole sacrifié

Par son emprise au sol, la nouvelle Z.A.C. du Triangle de Gonesse ne détruit pas seulement 122 hectares de terres d'excellente qualité, mais annihile toute la fonctionnalité agricole des 670 hectares actuellement cultivés : elle les scinde en deux parcelles enclavées, les isole de la communication avec les autres espaces agricoles de la Plaine de France au nord de Gonesse, exproprie la Ferme de la Patte d'Oie, seul équipement agricole du Triangle, et supprime le pont au-dessus du BIP ou D 170 pour le transformer en un échangeur, facilitant ainsi l'implantation de nouveaux entrepôts de logistique, pourtant peu créateurs d'emplois.

À quelques mois du renouvellement des équipes municipales, le Collectif pour le Triangle de Gonesse agira non seulement avec tous les moyens juridiques contre la création d'une Z.A.C. absurde, mais appellera aussi les Gonessiennes et les Gonessiens, qui ont massivement signé les pétitions depuis l'annonce du projet de méga complexe EuropaCity en 2010, à utiliser leur bulletin de vote pour défendre des projets d'intérêt général.

Qu'attendent la commune, l'agglomération et l'État pour soutenir un ambitieux projet permettant la production de produits locaux, frais et sans pesticides, à destination des cantines scolaires, des hôpitaux et des EHPAD ?

Lien court pour consulter l'arrêté préfectoral : <https://urls.fr/0ZxbUj>

Contacts presse

CPTG : Bernard LOUP 06 76 90 11 62
ouiauxterresdegonesse@gmail.com ouiauxterresdegonesse.fr

Pour les journalistes, notre site met à disposition des chiffres, vidéos, des dossiers thématiques et des photos libres de droit et réutilisables.

Vous trouverez aussi l'historique des communiqués de presse.

[Consultez nos Communiqués de Presse](#)

FAIRE UN DON

ADHÉRER

Retrouvez-nous sur internet
et faites-nous connaître dans vos réseaux



Ce courriel a été envoyé par CPTG, 34 rue Gambetta, 95400 Villiers le Bel
